

Chambre des communes du Canada
Comité permanent de la défense nationale
131, rue Queen, sixième étage
Chambre des communes
Ottawa ON K1A 0A6
Canada
Télécopieur : 613-947-3089
Courriel : NDDN@parl.gc.ca



Étude sur les liens entre la défense nationale, la sécurité nationale et le secteur des minéraux critiques du Canada

Mémoire de MiningWatch Canada
Déposé au Comité permanent de la défense nationale
Chambre des communes du Canada

6 mars 2025

Table des matières

SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
À PROPOS DE NOTRE ORGANISME.....	6
NOTRE ANALYSE SUR LE SUJET.....	7
LE POINT SUR LES MINÉRAUX DITS CRITIQUES.....	7
1. L'ACCÈS ET LE CONTRÔLE DES RESSOURCES MINÉRALES.....	9
2. LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS ET LEURS CONSÉQUENCES.....	11
CONCERNANT LES ÉTATS-UNIS	12
CONCERNANT LA CHINE.....	13
CONCERNANT L'UNION EUROPÉENNE.....	14
CONCERNANT LES ALLIÉS DITS DE CONFIANCE.....	14
TRANSPARENCE ET COHÉRENCE REQUISES	16
3. LES COMMANDES DE L'OTAN DÉCUPLENT LES IMPACTS DU BOOM MINIER.....	16
BOOM MINIER	16
OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE, MAIS POUR QUI?	17
BOMBE ANTI-CLIMAT	18
4. DÉTOURNEMENT À DES FINS MILITAIRES DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	19
CONFISQUER DES MINÉRAUX POUR LA RÉSERVE MILITAIRE NATIONALE	20
OÙ EST L'ARGENT POUR LA SÉCURITÉ NATIONALE FACE À LA CRISE CLIMATIQUE?	21
LA SOBRIÉTÉ MINÉRALE EST LA SOLUTION.....	22
5. LES MINÉRAUX DU CANADA NE DOIVENT PAS SERVIR D'ARMES AGRESSIVES OU GÉNOCIDAIRES	22
6. NE PAS ACCÉLÉRER LES PROJETS MINIERS HOSTILES ENVERS LE CANADA	23
UNE APPROCHE IMITÉE PAR LES PROVINCES	24
7. LES PROJETS MINIERS PRÉCIPITÉS SONT DANGEREUX.....	25
AUCUN RECU ENVIRONNEMENTAL N'EST ACCEPTABLE	26
NON À L'EXPLOITATION DES FONDS MARINS	27
8. SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE : LE NUCLÉAIRE N'EST PAS UNE SOLUTION	28
9. L'EAU PURE ET L'AIR SAIN SONT VITAUX POUR LA DÉFENSE NATIONALE	29
10. METTRE FIN AU <i>FREE MINING</i>	29
CONCLUSION.....	31
ANNEXE 1 – DÉCLARATION DE LA COALITION QUÉBEC MEILLEURE MINE	32

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Alors que s'érodent les institutions internationales et que le Canada, désigné comme un État « moyen » ou intermédiaire par l'honorable premier ministre Mark Carney au forum de Davos, se trouve sur la ligne de front entre trois puissances impériales – les États-Unis, la Russie et la Chine, plusieurs voix s'élèvent pour que le pays se dote d'un meilleur contrôle sur les ressources minérales de son territoire ou vise une certaine indépendance envers ces puissances étrangères. Poussées à leur paroxysme, ces craintes évoquent la possibilité que des États étrangers usent des minéraux dits critiques à des fins économiques, industrielles ou militaires dans un dessein hostile envers la sécurité et la souveraineté du Canada.

Il faut remonter au tournant de la décennie pour voir le gouvernement du Québec établir le premier plan concernant les minéraux dits critiques. Depuis, le gouvernement du Canada et les gouvernements des autres provinces ont adopté leurs propres stratégies et listes renvoyant à cette notion. Si les plans et stratégies peuvent varier légèrement entre la stratégie fédérale et celles des différentes provinces, l'élément constant dans les définitions employées renvoie à la question purement économique des « chaînes d'approvisionnement ». En effet, et contrairement à ce que les campagnes promotionnelles et publicitaires de l'industrie et des gouvernements cherchent à imprimer dans la tête des gens depuis le début de la décennie, il n'est pas du tout obligatoire que ces substances minérales soient destinées à la « transition » énergétique.

Au niveau constitutionnel, le gouvernement du Canada est appelé à collaborer avec les gouvernements des provinces sur la question des liens entre les minéraux dits critiques, la défense nationale et la sécurité nationale. À notre avis, la manière la plus efficace d'agir pour encadrer l'accès aux minéraux commence dès les premières étapes du cycle minier. Or, malgré la menace « à la sécurité » évoquée depuis maintenant plusieurs années par le gouvernement fédéral et bon nombre de gouvernements provinciaux concernant la participation d'États étrangers hostiles au secteur minier sous leur juridiction, nous ne relevons concrètement pratiquement rien dans les récents projets de loi déposés par ces gouvernements qui puisse leur permettre de chercher un meilleur contrôle sur les ressources minérales des territoires sous leur administration.

Pour le moment, nous observons que le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux semblent craindre davantage de faire fuir les investissements étrangers ou de lever des barrières commerciales que de voir des États étrangers retourner contre eux les minéraux extraits du sous-sol canadien.

Ne disposant pas d'information classifiée à cet effet, nous ne croyons pas qu'il revienne à une organisation comme la nôtre de se prononcer sur le degré de risque réel d'agression contre le Canada venant de la part des États-Unis, de la Chine ou de toute autre entité étrangère, ayant recours ou non à des minéraux dits critiques issus du sol canadien.

Cependant, l'idée d'une menace imminente ou d'un accaparement hostile des ressources minières du Canada par des États étrangers est amenuisée par le niveau de collaboration affiché par le gouvernement du Canada avec celui des États-Unis, incluant le Département de la guerre, dans le développement conjoint de nombreux projets miniers dits critiques ou d'importance nationale, et en constatant le rapprochement diplomatique entre le gouvernement du Canada et la Chine.

Par souci de cohérence, le gouvernement du Canada – comme ceux des provinces et des territoires – devrait faire preuve de transparence et communiquer plus clairement au public sa position concernant sa tolérance, son acceptation ou son refus de voir chacun des États étrangers accéder aux minéraux dits critiques du Canada et de les contrôler à même leurs chaînes d’approvisionnement. Il devrait ensuite agir conformément à ces positions, en évitant de collaborer et en interdisant l’accès aux minéraux dits critiques par les entités étrangères hostiles à la sécurité réelle du Canada.

Chose certaine, davantage de dommages à l’environnement et aux droits des peuples autochtones et populations locales sont attendus si le Canada pousse pour une augmentation de la production minière à des fins militaires, de sécurité nationale ou de défense nationale. En aucun cas nous ne pouvons concevoir que les impacts miniers seront réduits dans un contexte d’expansion de l’industrie minière. Même si nous doutons fortement d’une réelle faisabilité technologique, il est impératif que le gouvernement du Canada s’assure et démontre que ses décisions et plans d’action en matière de défense nationale en lien avec les minéraux dits critiques permettent une diminution de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu’une diminution des impacts sur la nature en lien avec les minéraux dits critiques.

Comme un vaste pan de la société civile, nous dénonçons le détournement des fonds, des ressources et des efforts liés à la « transition » énergétique. Selon nous, la seule manière de rencontrer les cibles en matière de production minérale, tous secteurs confondus incluant la « transition » énergétique, la défense nationale et la sécurité nationale, doit plutôt viser à une sobriété minérale, soit de réduire la surconsommation du Canada en minéraux. L’urgence climatique est un danger réel et présent à la sécurité nationale, pas seulement une vague menace géopolitique. Nous ne pouvons pas négocier la paix avec la Nature.

En aucun cas, les substances minérales du Canada ne doivent servir d’armes agressives ou génocidaires. Le gouvernement du Canada doit prendre des engagements fermes à cet égard et mettre en place un système transparent et crédible de traçabilité de ses minéraux dits critiques.

Les projets de loi déposés par le gouvernement du Canada et ceux des provinces ne devraient pas permettre d’accélérer la délivrance d’autorisations à des compagnies minières ou entités étrangères hostiles envers la sécurité nationale du Canada.

Il y a tout lieu de craindre que la pression politique pour accélérer la délivrance de permis aux compagnies minières conjuguée à l’augmentation de l’appel de minéraux pour les secteurs de la défense nationale et de la transition énergétique ouvrent toute grande la porte à autoriser des projets miniers mauvais et dangereux pour la sécurité des travailleur·euse·s, des communautés locales, du climat et de l’environnement. Il est impératif que le gouvernement du Canada adopte une position claire et ferme pour affirmer que les chaînes d’approvisionnement militaires du pays ne peuvent pas compter sur l’exploitation des fonds marins.

Nous insistons sur l’extrême importance que l’énergie liée à l’exploitation minière au Canada, à des fins de défense nationale, de sécurité nationale, de transition énergétique pour toute autre fin, ne repose d’aucune manière sur le recours à l’énergie nucléaire. Il est impossible de dissocier le secteur de l’énergie nucléaire et de celui de l’armement nucléaire. Prétendre que l’exploitation de l’uranium et que le recours à l’énergie nucléaire pourrait contribuer à la sécurité énergétique est selon nous un leurre. Au contraire, cette avenue accroîtrait notre exposition à des risques et des menaces fragilisant notre sécurité nationale.

Partout sur la scène canadienne comme à l'international, le gouvernement du Canada, imité par les gouvernements de nombreuses provinces, affirme que le Canada et ses provinces se distinguent des autres juridictions dites minières dans le monde par sa capacité à produire des minéraux non seulement « critiques », mais aussi « responsables ». Nous ne partageons pas cette vision. Avant d'oser le prétendre, les gouvernements du Canada et des provinces devraient enchâsser dans les lois minières la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* afin que le consentement préalable, libre et éclairé soit obligatoire avant l'émission de tout permis minier.

Dans le même esprit, nous invitons le Comité permanent de la défense nationale à reconnaître que la sauvegarde de l'eau pure et de l'air sain sont vitaux pour le Canada, sa défense nationale et sa sécurité nationale.

Pour assurer une sécurité nationale et le maintien des chaînes d'approvisionnement, le gouvernement du Canada et ceux des provinces devraient concentrer leurs efforts dans l'atteinte d'une sobriété minérale, tous minéraux et domaines confondus, y compris dans le secteur de la défense nationale.

La réutilisation et le recyclage des minéraux dits critiques doivent être privilégiés dans les investissements des gouvernements, à condition que ces mesures ne mettent pas à risque la santé publique et l'environnement.

Liste des recommandations

Recommandation #1 : Que chaque projet de loi déposé devant les différentes assemblées législatives concernant le secteur minier devrait accorder aux autorités de meilleurs leviers sur l'accès et le contrôle des ressources minérales

Recommandation #2 : Que le gouvernement du Canada – ainsi que ceux des provinces et territoires – fasse preuve de transparence et communique plus clairement au public sa position concernant sa tolérance, son acceptation ou son refus de voir chacun des États étrangers accéder aux minéraux dits critiques du Canada et de les contrôler à même leurs chaînes d'approvisionnement. Il devrait ensuite agir conformément à ces positions, en évitant de collaborer et en interdisant l'accès aux minéraux dits critiques par les entités étrangères hostiles à la sécurité réelle du Canada

Recommandation #3 : Que le gouvernement du Canada s'assure et démontre que ses décisions et plans d'action en matière de défense nationale permettent une diminution de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'une diminution des impacts sur la nature en lien avec les minéraux dits critiques

Recommandation #4 : Concentrer les investissements, ressources et efforts dans l'atteinte d'une sobriété minérale, tous domaines confondus, y compris dans le secteur de la défense nationale

Recommandation #5 : Que la réutilisation et le recyclage des minéraux dits critiques soient privilégiés dans les investissements des gouvernements, à condition que ces mesures ne mettent pas en danger la santé publique ni l'environnement

Recommandation #6 : Que le gouvernement du Canada prenne des engagements fermes et mette en place un système transparent et crédible de traçabilité de ses minéraux dits critiques pour assurer la population que ceux-ci ne servent pas à la création ni à la prolifération d'armes utilisées en infraction au droit international, incluant dans des génocides, que ces armes soient employées par le Canada ou un État tiers

Recommandation #7 : Que les projets de loi déposés à tous les paliers de gouvernement ne permettent pas d'accélérer la délivrance d'autorisations à des compagnies minières soutenues par toute entité étrangère hostile envers la sécurité nationale du Canada

Recommandation #8 : Que les mesures visant à accélérer les projets miniers n'affaiblissent ni ne réduisent les normes environnementales

Recommandation #9 : Qu'un bannissement complet des activités minières dans les fonds marins soit mis en œuvre au Canada comme à l'international, en spécifiant que le secteur de la défense nationale n'y fasse pas exception

Recommandation #10 : Retirer l'uranium des listes de minéraux dits critiques et éviter d'étendre l'utilisation et la dépendance à l'énergie nucléaire au pays

Recommandation #11 : Éviter et minimiser toute activité minière susceptible de causer des atteintes à l'eau douce et à l'air pur

Recommandation #12 : Mettre fin au *free mining*. Mettre pleinement en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, en particulier en ce qui concerne le consentement libre, préalable et éclairé, y compris le droit de dire non aux projets miniers

À PROPOS DE NOTRE ORGANISME

Fondé en 1999, **MiningWatch Canada** regroupe aujourd'hui vingt-cinq organismes membres qui représentent, collectivement plusieurs centaines de milliers de personnes vivant partout au Canada. Depuis 27 ans, MWC est devenu un acteur incontournable avec plus de 200 enquêtes, interventions, rapports et actions juridiques sur autant de projets miniers à l'échelle nationale et internationale. Environnement, droits humains, droits autochtones, transparence et imputabilité des entreprises—voilà autant d'enjeux qui justifient les interventions de MWC à l'échelle des communautés comme à celle des politiques publiques. MWC est un membre fondateur du comité aviseur de l'Initiative nationale pour les sites miniers orphelins et abandonnés (INMOA-NOAMI, fédéral/provincial), de même que pour le programme national de Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM-MEND). MWC a également été membre du comité aviseur du ministre des mines de l'Ontario, de la réforme fédérale sur les évaluations environnementales et de l'enquête nationale de la Commissaire à l'environnement et au développement durable sur l'application du Règlement fédéral sur les effluents des mines de métaux et de diamants au Canada. MWC a participé à une vingtaine d'actions juridiques, dont quatre à la Cour fédérale et à la Cour suprême du Canada en lien avec des enjeux miniers au pays.

NOTRE ANALYSE SUR LE SUJET

De l'avis de plusieurs, l'un des plus grands enjeux pesant actuellement sur le secteur minier au Canada est la question de l'accès et du contrôle sur les ressources minérales. Plus particulièrement, les préoccupations entendues reposent sur l'éventualité de voir s'approprier ces ressources minérales des entreprises ou des États aux intérêts opposés à ceux du Canada. Poussées à leur paroxysme, ces craintes évoquent la possibilité que des États étrangers usent de ces minéraux à des fins économiques, industrielles ou militaires dans un dessein hostile envers la sécurité et la souveraineté du Canada.

C'est dans ce contexte que le Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes désire étudier la question des « liens entre la défense nationale, la sécurité nationale et le secteur des minéraux critiques du Canada ».

Dans les dix chapitres suivants, MiningWatch Canada propose son analyse du sujet et soumet ses recommandations sur la manière de traiter ces enjeux.

Le point sur les minéraux dits critiques

Le cadre de la présente étude s'intéressant au « secteur des minéraux critiques du Canada », il convient de commencer nos commentaires en discutant de l'origine, de la signification et de la portée du qualificatif « critique » employé par les gouvernements pour désigner certains minéraux convoités au pays.

Tous paliers confondus, le Québec est la première juridiction au Canada à avoir employé ce terme en octobre 2020 dans la première mouture de son *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025*¹. Selon ce plan, le gouvernement du Québec « considère les minéraux critiques comme ceux qui revêtent aujourd'hui une importance économique pour des secteurs clés de notre économie, qui présentent un risque élevé en matière d'approvisionnement et qui n'ont pas de substituts offerts commercialement ». Quant aux minéraux dits stratégiques, le gouvernement du Québec les définit « comme les substances minérales nécessaires à la mise en œuvre de différentes politiques du Québec ».

Ces définitions ont légèrement évolué dans les pages de la Stratégie québécoise pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques, publiée récemment en janvier 2026, et qui définit les minéraux critiques et stratégiques, ou « MCS », « comme étant des minéraux essentiels à des secteurs névralgiques de l'économie et dont l'approvisionnement est jugé incertain ou vulnérable (minéraux critiques) et nécessaire à la mise en œuvre de ses politiques (minéraux stratégiques) »².

Deux ans après l'initiative du Québec, en 2022, le gouvernement fédéral a publié sa *Stratégie canadienne sur les minéraux critiques*³.

¹ Gouvernement du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025*, 2020, [\[en ligne\]](#).

² Gouvernement du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, *Stratégie québécoise pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques*, 2026, [\[en ligne\]](#), Annexe 1.

³ Gouvernement du Canada, Ressources naturelles Canada, *Stratégie canadienne sur les minéraux critiques*, 2022, [\[en ligne\]](#).

À l'origine, la « liste des minéraux critiques du Canada » en identifiait trente-et-un (31). Aujourd'hui, trente-quatre (34) minéraux figurent sur la liste⁴. Parmi ceux-ci, « la Stratégie accorde la priorité à 6 qui se distinguent par leur potentiel à stimuler la croissance économique canadienne et par le fait qu'ils sont des intrants nécessaires dans les chaînes d'approvisionnement prioritaires »⁵.

Les autres gouvernements provinciaux ont depuis adopté à leur tour des plans ou stratégies visant à soutenir le développement de minéraux dits critiques, dont les nombres et les éléments restent sensiblement les mêmes d'une juridiction à l'autre : trente-quatre (34) à Terre-Neuve et Labrador⁶, trente-trois (33) en Ontario⁷, vingt-huit (28) au Québec⁸, vingt (20) en Nouvelle-Écosse⁹. La Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba, quant à elles, ont tout simplement adopté la liste des trente-quatre (34) minéraux dits critiques du gouvernement du Canada¹⁰. Au lieu de se munir de sa propre liste, l'Alberta présente son « potentiel » à fournir les besoins en vingt-huit (28) différents minéraux dits critiques listés comme tels par le gouvernement du Canada, les États-Unis, l'Union européenne et le Japon¹¹. Le Nouveau-Brunswick n'a pas encore dévoilé sa « stratégie finale » sur les minéraux dits critiques, mais renvoie pour le moment également à la liste du gouvernement du Canada¹².

Comme le Québec, la Nouvelle-Écosse a adopté une stratégie à double liste renvoyant à deux termes distincts, critique et stratégique. Ce dernier étant défini dans la province maritime comme « visant les moteurs économiques ou d'autres avantages » et ne comprend que quatre substances minérales à ce titre.

Règle générale, cependant, la majorité des juridictions au pays fondent leurs politiques minérales sur la seule notion des « minéraux critiques ». Dans le cadre du présent mémoire, par souci d'économie et puisqu'il est soumis à un Comité permanent de la Chambre des communes, nous référerons à la liste des trente-quatre (34) minéraux dits « critiques » publiée par le gouvernement du Canada¹³ :

Aluminium	Fluorine	Platine	Tantale
Antimoine	Gallium	Minerai de fer	Tellure
Bismuth	Germanium	de haute pureté	Titane
Césium	Graphite	Molybdène	Tungstène
Chrome	Hélium	Nickel	Uranium
Cobalt	Indium	Niobium	Vanadium
Cuivre	Lithium	Phosphore	Zinc
Éléments des terres rares	Magnésium	Potasse	
Étain	Manganèse	Silicium-métal	

⁴ *Id.*, Annexe A, p. 40.

⁵ *Id.*, p. 9.

⁶ Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador, *Provincial Government Releases Critical Minerals Plan*, 1 novembre 2023, [en ligne].

⁷ Gouvernement de l'Ontario, *Ontario's Critical Minerals Strategy*, mars 2022, [en ligne], p. 15 et 16.

⁸ Gouvernement du Canada, Ressources naturelles Canada, *Stratégie canadienne sur les minéraux critiques*, op. cit.

⁹ Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, *Nova Scotia's Critical Minerals Strategy*, novembre 2025, [en ligne], p. 12 à 14.

¹⁰ Gouvernement de la Colombie-Britannique, *Critical minerals strategy in B.C.*, 2 avril 2025, [en ligne] ; Gouvernement de la Saskatchewan, *Saskatchewan's Critical Minerals Strategy*, mars 2023, [en ligne] ; Gouvernement du Manitoba, *News Release – Manitoba, Manitoba government releases Strategy to secure province's mineral future*, 4 novembre 2024, [en ligne].

¹¹ Gouvernement de l'Alberta, *Alberta's Critical Minerals Potential*, avril 2023, [en ligne].

¹² Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Cadre de la stratégie détaillée du Nouveau-Brunswick sur les minéraux*, [en ligne].

¹³ Gouvernement du Canada, *Les minéraux critiques du Canada*, [en ligne].

La définition de la notion de « minéraux critiques » du gouvernement du Canada a évolué depuis sa première publication en 2022. Aujourd'hui :

Pour être considéré comme un minéral critique au Canada, un minéral doit satisfaire aux deux critères suivants :

- la chaîne d'approvisionnement est menacée;
- il y a une chance raisonnable que le minerai soit produit par le Canada.

Il doit également satisfaire à l'un des critères suivants :

- être essentiel à la sécurité économique ou nationale du Canada;
- être requis pour la transition nationale vers une économie durable à faibles émissions de carbone et numérique;
- positionner le Canada comme un partenaire durable et stratégique au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales¹⁴.

Ce qu'il convient de retenir concernant la terminologie employée est que le choix des mots employés pour désigner ces substances minérales n'est pas anodin. D'abord, tout projet minier n'en est pas forcément un de minéraux dits critiques. L'or, par exemple, bien qu'il soit la première substance minérale produite au pays avec une valeur de l'ordre de 20%, est absent de la liste des minéraux dits « critiques ».

Ensuite, contrairement à ce que les campagnes promotionnelles et publicitaires de l'industrie et des gouvernements cherchent à imprimer dans la tête des gens depuis le début de la décennie, il n'est pas du tout obligatoire que ces substances minérales soient destinées à la « transition » énergétique. Bien au contraire, l'élément constant dans les définitions employées par les différentes juridictions renvoie à la question purement économique des « chaînes d'approvisionnement ». Le gouvernement du Québec n'hésite d'ailleurs pas à carrément affirmer que « les MCS sont des minéraux dont l'approvisionnement est considéré comme vital à notre économie moderne »¹⁵.

Autrement dit, pour être considéré comme critique, un minerai doit être porteur d'une forte demande sur les marchés ou être nécessaire pour fabriquer un produit quelconque.

Partant de ce fait, nous comprenons que le Comité permanent souhaite particulièrement concentrer son attention sur la question des usages des minéraux dits « critiques » dans les secteurs de la défense nationale et de la sécurité nationale.

1. L'accès et le contrôle des ressources minérales

En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, les provinces de la fédération canadienne jouissent d'une compétence exclusive en matière de « prospection [...], d'exploitation, de conservation et [de] gestion des ressources naturelles non renouvelables », englobant ainsi les principales opérations du cycle

¹⁴ *Id.*

¹⁵ Gouvernement du Québec, Ministère du conseil exécutif, *Le pouvoir québécois : réponse au nouveau contexte mondial*, 10 novembre 2025, [[en ligne](#)].

minier¹⁶. Le Parlement du Canada détient quant à lui l'autorité législative exclusive sur différents domaines pouvant se rapporter directement ou indirectement au sujet de l'étude, incluant « la défense du pays » et « la réglementation [...] du commerce »¹⁷. La toile des causes et des conséquences engendrées par le secteur minier étant vaste, les deux paliers de gouvernements de la fédération sont appelés à intervenir de manière complémentaire sur une foule de domaines allant de l'environnement à la tarification et sans oublier les droits des peuples autochtones.

En somme, tant la Chambre des communes que les législatures provinciales sont habilitées à intervenir à l'intérieur de leurs champs de compétences sur la question de l'encadrement des ressources minérales.

La Constitution canadienne commande donc que tous les paliers de gouvernement collaborent si un objectif « pancanadien » devait viser l'encadrement de l'accès et du contrôle des minéraux liés aux secteurs de la défense nationale et de la sécurité nationale.

À notre avis, la manière la plus efficace d'agir pour encadrer l'accès aux minéraux commence dès les premières étapes du cycle minier. Ceci dit, ce sont principalement les provinces qui disposent des pouvoirs et détiennent la responsabilité d'encadrer les conditions d'émission ou de refus des droits miniers au stade de l'exploration minière.

Or, malgré la menace « à la sécurité » évoquée depuis maintenant plusieurs années par bon nombre de gouvernements provinciaux concernant la participation d'États étrangers hostiles au secteur minier sous leur juridiction, nous ne relevons concrètement pratiquement rien dans les récents projets de loi déposés par ces gouvernements qui puisse leur permettre de chercher un meilleur contrôle sur les ressources minérales des territoires sous leur administration. Au Québec, par exemple, nous avons publié et présenté récemment un mémoire à l'Assemblée nationale où nous rapportons n'avoir relevé aucune disposition depuis novembre 2024 visant à mieux renseigner le gouvernement sur l'identité et les intérêts des détenteurs de droits miniers¹⁸.

La question du contrôle sur les ressources minérales extraites au pays est plus large que celle de l'accès. Toutefois, le même constat s'applique.

Pour reprendre l'exemple du Québec, le ministère du conseil exécutif a publié le 10 novembre dernier sa « réponse au nouveau contexte mondial » dans lequel le premier ministre François Legault affirme qu'« il nous faut obtenir un meilleur contrôle de nos infrastructures et de nos ressources naturelles »¹⁹.

Or, peu ou pas de mesures additionnelles ont été adoptées ces dernières années par son gouvernement, à l'instar du reste du pays, pour offrir aux ministres responsables les coudées franches pour intervenir afin d'assurer un plein contrôle sur la destination et l'utilisation des substances minérales extraites à même les territoires qu'ils administrent.

¹⁶ *Loi constitutionnelle de 1867*, 30 & 31 Vict., c. 3 (R.-U.) (ci-après « Loi constitutionnelle de 1867 »), art. 92(A), al. 1, par. a) et b).

¹⁷ *Id.*, art. 91, al. 1, par. 2 et 7.

¹⁸ MiningWatch Canada, Coalition Québec meilleure mine et Eau Secours, *Mémoire sur le Projet de Loi 11 modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif*, 1er février 2026, [en ligne].

¹⁹ Gouvernement du Québec, *Le pouvoir québécois : réponse au nouveau contexte mondial*, op. cit., p. 15.

Théoriquement, le fédéral et les provinces – et non les compagnies minières et encore moins les États étrangers – détiennent tous les pouvoirs pour agir en ce sens. Si les leviers discrétionnaires n'existent pas déjà dans leurs lois minières, rien n'empêche les gouvernements d'adopter des projets de loi leur permettant d'agir davantage en ce sens.

Pour le moment, nous observons que le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux semblent craindre davantage de faire fuir les investissements étrangers ou de lever des barrières commerciales que de voir des États étrangers retourner contre eux les minéraux extraits du sous-sol canadien.

Il est à souligner également que les gouvernements craignent d'être poursuivis en indemnisation par les multinationales minières s'ils devaient ordonner la cessation des activités ou reprendre le contrôle des opérations sur certains sites miniers. Cette réalité n'est ni nouvelle ni propre à la question de la défense nationale ou de la sécurité nationale. Elle s'observe depuis des décennies et l'absence quasi-totale de procédures de retrait forcé de titres d'exploration minière (aussi souvent désignés sous le terme de « claims miniers ») en cas de conflits en matière d'aménagement du territoire, de création d'aires protégées ou de respect des peuples autochtones en est la preuve.

Les minéraux ne peuvent être considérés comme critiques qu'à condition de pouvoir les contrôler afin de servir les intérêts des provinces et territoires du Canada et non ceux de puissances qui les menacent. S'ils désirent être conséquents avec leurs propres stratégies sur les minéraux dits critiques, le gouvernement du Canada et ceux des provinces devraient traiter cet enjeu avec diligence.

Recommandation #1 : Que chaque projet de loi déposé devant les différentes assemblées législatives concernant le secteur minier devrait accorder aux autorités de meilleurs leviers sur l'accès et le contrôle des ressources minérales

2. Les investissements étrangers et leurs conséquences

De tout temps, les investissements étrangers dans le secteur minier ont constitué une forme d'ingérence étrangère, soutenant et encourageant des projets sans égard aux politiques nationales du Canada et de ses provinces et territoires. Que ce soit à travers des participations en capital ou en actions, ces investissements étrangers contournent ou mettent de la pression sur les processus décisionnels internes, et réduisent la capacité effective de l'État canadien et des États provinciaux et territoriaux à contrôler l'accès aux gisements et l'utilisation des minéraux contenus à l'intérieur de leurs frontières.

Le mandat du Comité permanent sur la défense nationale l'amène à porter « particulièrement attention aux investissements faits par le département de la Défense des États-Unis, la Chine et d'autres entités étrangères et à leurs conséquences ».

Ne disposant pas d'information classifiée à cet effet, nous ne croyons pas qu'il revienne à une organisation comme la nôtre de se prononcer sur le degré de risque réel d'agression contre le Canada venant de la part des États-Unis d'Amérique, de la Chine ou de toute autre entité étrangère, ayant recours ou non à des minéraux dits critiques issus du sol canadien.

Concernant les États-Unis

Nous observons et documentons avec attention depuis plusieurs mois la multiplication des investissements réalisés au Canada par le Département de la Guerre des États-Unis et d'autres branches de l'administration états-unienne. Le Canada n'est pas le seul État visé par cette réalité. Partout en Amérique du Nord, le Pentagone déploie diverses stratégies pour assurer son accès aux minéraux dits critiques afin d'accroître ses réserves minérales, que ce soit en finançant directement des projets miniers ou en devenant actionnaire de sociétés minières. Il est à souligner que les États-Unis cherchent également à accroître leur production minérale à l'intérieur de leurs frontières. Le président Donald Trump signait le 20 mars 2025 un décret à cet effet en invoquant ses pouvoirs d'urgence²⁰.

Nous savons ainsi que le Pentagone a minimalement investi 62,6 M\$ USD au Canada, soit environ 85 M\$ CAD, dans cinq projets de mines ou d'usines de raffinage ou de production de batteries situées dans cinq provinces et territoires différents :

- Le projet minier Sisson au Nouveau-Brunswick de la compagnie Northcliff Resources (15 M\$ USD);
- Le projet d'usine de batteries LFP au Québec et en Colombie-Britannique de la compagnie Nano One Materials Corp (12,9 M\$ USD);
- Le projet minier NICO de Fortune Metals dans les Territoires du Nord-Ouest et en Alberta (6,4 M\$ USD);
- Le projet minier La Loutre de Lomiko Metals au Québec (8,3 M\$ USD) et
- L'usine de raffinage de cobalt de Electra Battery Materials Corp en Ontario (20 M\$ USD).

La compagnie vancouveroise Trilogy Metals a également annoncé un investissement de 35 M\$ USD du Département de la guerre des États-Unis pour soutenir ses opérations dans le domaine des minéraux dits critiques²¹.

Mais les intérêts états-uniens ne se limitent pas à la participation directe du Département de la Guerre. Comme le rapporte le Bureau d'enquête du Journal de Montréal la semaine dernière, « le gouvernement [des États-Unis] s'est engagé l'an dernier à verser 172 M\$ US à Nouveau Monde Graphite (NMG) qui prévoit ouvrir une mine à Saint-Michel-des-Saints en 2029 »²². Ces fonds viennent de l'Export-Import Bank des États-Unis (EXIM).

Plusieurs compagnies états-uniennes procèdent à l'acquisition de milliers de claims miniers au Canada, notamment sur plus d'un demi-million d'hectares au Québec, dans l'espoir de vendre leurs projets au Pentagone ou à d'autres entités du complexe militaro-industriel des États-Unis²³. Regroupées sous différents consortiums cherchant à courtiser l'armée état-unienne, ces compagnies n'hésitent pas à établir des partenariats avec des sociétés d'État au Canada comme la Société québécoise d'exploration minière

²⁰ Earthjustice, *Earthjustice Responds to Trump Minerals Executive Order*, 20 mars 2025 [[en ligne](#)].

²¹ The Tyee, *Why Is the US War Department Buying into a BC Mining Company?*, Amanda Follett Hosgood, 16 octobre 2025, [[en ligne](#)] ; Trilogy Metals Inc., *Trilogy Metals Announces Strategic Investment by US Federal Government*, 6 octobre 2025, [[en ligne](#)].

²² Journal de Montréal, *Les Américains avides des minéraux critiques du Québec*, Dominique Cambron-Goulet et Nora T. Lamontagne, 28 février 2026, [[en ligne](#)].

²³ *Id.*

(SOQUEM) ou d'autres entreprises d'exploration canadiennes comme la société Exploration Azimut²⁴. Deux de ces compagnies, Focus Graphite et Mont Royal Resources, ont dépensé ensemble 36 M\$ CAD dans leurs campagnes d'exploration au Québec à ce jour²⁵.

Plus encore, les milliardaires de la Silicone Valley s'impliquent directement dans le financement de compagnies minières comme KoBold Metals qui recherchent activement des minéraux dits critiques au Nunavik, dans le Nord du Québec, notamment en ayant recours à l'intelligence artificielle²⁶.

Par ailleurs, des relations personnelles entre le président des États-Unis et des hommes à la tête de fonds d'investissements et de compagnies minières se trouvent derrière le développement de projets de minéraux dits critiques au Canada. Des partisans de Donald Trump gravitant à un bras de distance de ce dernier poussent pour l'autorisation du projet minier Strange Lake situé sur la frontière entre le Québec et le Labrador. Le fonds d'investissement Cerberus a soutenu, à la hauteur de 50 M\$ USD via une de ses filiales, la compagnie Métaux Torngat qui pilote ce projet de terres rares qui comprend également la construction d'une usine à Sept-Îles²⁷. Steve Feinberg, cofondateur du fonds Cerberus, a été nommé en mars 2025 secrétaire adjoint du Département de la guerre des États-Unis. Le président du conseil d'administration de Métaux Torngat était, jusqu'en octobre 2025, Thomas F. Guilman, un des auteurs de Projet 2025, la plateforme politique ultra conservatrice élaborée par l'équipe de Donald Trump durant la course à l'élection présidentielle de 2024. Celui-ci a quitté subitement son poste au lendemain de nos critiques sur le double discours de l'entreprise et sur ses relations avec le président des États-Unis, tel que rapporté par Radio-Canada en octobre 2025²⁸.

Cette liste n'est pas exhaustive et ne représente qu'une fraction des investissements et intérêts américains dans les compagnies et les projets de minéraux dits critiques situés au Canada. Cette situation n'est pas récente et a débuté bien avant le retour de Donald Trump à la Maison Blanche. Un diplomate états-unien confirmait en juin 2024, alors sous l'administration de Joe Biden, qu'« il y en a d'autres dans le processus »²⁹.

Concernant la Chine

Le 28 octobre 2022, le gouvernement du Canada déclarait qu'il « agira[it] de manière décisive lorsque des investissements constituent une menace pour notre sécurité nationale et nos chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques »³⁰. Cette annonce en application de la *Loi sur l'investissement Canada* visait particulièrement « les transactions majeures proposées par des entreprises étrangères d'État touchant les secteurs des minéraux critiques du Canada »³¹.

²⁴ *Id.*

²⁵ *Id.*

²⁶ *Id.*

²⁷ *Id.*

²⁸ Radio-Canada, *Un allié de Trump supervise un projet minier québécois*, Alban Normandin et Renaud Chicoine-McKenzie, 22 octobre 2025, [\[en ligne\]](#) ; Radio-Canada, *Thomas F. Guilman remplacé comme président de Métaux Torngat*, Renaud Chicoine-McKenzie, 28 octobre 2025, [\[en ligne\]](#).

²⁹ Le Journal de Montréal, *Investissements de la Défense américaine dans nos minéraux critiques: «Il y en a d'autres dans le processus», confirme un diplomate*, Francis Halin, 4 juin 2024, [\[en ligne\]](#).

³⁰ Gouvernement du Canada, Déclaration, *Le Canada durcit les lignes directrices pour protéger les secteurs des minéraux critiques contre les entreprises étrangères d'État*, 28 octobre 2022, [\[en ligne\]](#).

³¹ *Id.*

Une semaine plus tard, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie du Canada « a ordonné à trois entreprises chinoises de vendre leurs parts dans des firmes exploitant [des minéraux critiques] au Canada »³². Ces ordonnances ont été émises à Sinomine (Hong Kong) Rare Metals Resources Co. Limited, Chengze Lithium International Limited et Zangge Mining Investment (Chengdu) Co. Ltd³³.

Depuis, nous avons été peu témoins d'actions de ce genre entreprises par le gouvernement du Canada, ou même de projets miniers activement soutenus au Canada par des compagnies chinoises ou l'État chinois.

La dernière décennie a néanmoins été marquée par d'importantes tensions politiques et diplomatiques entre les deux pays qui ont mené à l'imposition de diverses barrières commerciales de part et d'autre dans divers secteurs de l'économie. Ces tensions ont diminué de plusieurs crans dernièrement à la suite d'un rapprochement entre les dirigeants de la Chine et du Canada. Jusqu'à présent, aucune annonce commerciale ne semble avoir été faite concernant le secteur des minéraux dits critiques.

Il demeure que la Chine domine largement la scène mondiale sur la question de l'exploitation et de la transformation de plusieurs minéraux dits critiques, dont les terres rares et ce, depuis plusieurs années. Il peut d'ailleurs raisonnablement être avancé que c'est en bonne partie pour tenter de compenser cette domination par la Chine des « chaînes d'approvisionnement » dans le secteur minier que le Canada et ses provinces et territoires, comme plusieurs autres États du bloc occidental, ont décidé de mettre sur pied leurs stratégies et listes sur les minéraux dits critiques.

Concernant l'Union européenne

Le continent européen, confronté à une forte densité démographique et au peu de gisements miniers répertoriés pour répondre à sa demande industrielle, convoite également les ressources minérales du Canada. Ce constat a mené la Commission européenne à dresser une liste en 2025 de 60 projets stratégiques d'extraction, de transformation, de recyclage et de substitution de minéraux³⁴. Du nombre se trouve le projet minier Dumont Nickel situé au Québec malgré des dangers sévères posés à l'environnement³⁵. Le gouvernement du Québec a également annoncé récemment l'attribution d'un « gros bloc énergétique » à ce projet minier³⁶.

Concernant les alliés dits de confiance

Le moins que l'on puisse dire, est que le gouvernement du Canada et les provinces sont durs à suivre concernant leur identification de « l'autre », soit les États tiers ou entités étrangères contre lesquels le pays devrait fermer l'accès et le contrôle à ses ressources minérales. Du point de vue de la société civile, malgré un climat de méfiance envers les grandes puissances économiques étrangères de ce monde (Chine,

³² La Presse Canadienne, *Le Canada ordonne à des entreprises chinoises de céder leurs investissements*, Mia Rabson, 2 novembre 2022, [\[en ligne\]](#).

³³ *Id.*

³⁴ Commission européenne, *Projets stratégiques sélectionnés*, 25 mars 2025, [\[en ligne\]](#).

³⁵ Business and Human Rights Centre, *Strategic projects for whom? Challenges and local realities of the European Union's strategic mineral projects*, 17 novembre 2025, [\[en ligne\]](#).

³⁶ Le Journal de Québec, *Minéraux stratégiques: une autre mine en Abitibi obtient un «gros bloc énergétique»*, Gabriel Côté, 22 septembre 2025, [\[en ligne\]](#).

États-Unis, Russie, principalement), force est d'admettre qu'il est ardu de savoir quelle position entend prendre spécifiquement le Canada envers chacune d'entre elles sur cette question.

Ainsi, après plus d'un an maintenant à faire l'objet de menaces répétées d'annexion de la part du président des États-Unis, spécifiquement sur la base du désir de cet État étranger d'accéder aux terres rares et autres minéraux dits critiques, le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et territoires n'ont jamais exprimé clairement ou directement la nécessité de fermer l'accès et le contrôle par les États-Unis aux minéraux dits critiques du pays.

À titre d'exemple, le gouvernement du Québec, dans sa « Réponse au nouveau contexte mondial » publié en novembre 2025, soutenait que « se complaire dans la dépendance [envers les États-Unis] n'est pas soutenable »³⁷. Mais à peine deux mois plus tard, le même gouvernement revenait sur ses propos en lâchant, dans sa Stratégie québécoise pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques, qu'« il est notamment mutuellement bénéfique pour le Québec et les États-Unis de collaborer davantage afin de développer des chaînes de valeur canado-américaine intégrées et compétitives, pour contrebalancer certains monopoles »³⁸.

La même lecture s'applique envers les récents gestes posés par le gouvernement du Canada. En novembre 2025, au lendemain du dépôt de son premier budget, le gouvernement libéral de Mark Carney a désigné à titre de « projets d'importance nationale » et soumis à son Bureau des grands projets le projet minier Sisson au Nouveau-Brunswick de la compagnie Northcliff Resources et le projet minier Matawinie de la compagnie Nouveau Monde Graphite au Québec, malgré le fait que ces deux projets de minéraux dits critiques soient activement soutenus par l'administration fédérale des États-Unis³⁹. La confusion est aussi grande concernant la collaboration affichée par le financement conjoint du ministère des Ressources naturelles du Canada (3,6 M\$ CAD) avec le Pentagone (8,3 M\$ USD) dans le développement du projet de mine de graphite à ciel ouvert La Loutre au Québec. Même histoire avec le projet minier NICO aux Territoires du Nord-Ouest, soutenu à la fois par le gouvernement du Canada (5,6 M\$ CAD) et le Département de la Guerre des États-Unis (6,4 M\$ USD).

Tout récemment, la plus haute gradée de l'Aviation royale canadienne affirmait en entrevue avec Le Devoir que les États-Unis « ne constituent pas une menace militaire pour le pays »⁴⁰.

Sans se solder par des investissements conjoints de la sorte dans des projets miniers, le constat est relativement similaire à l'égard de la relation entre le gouvernement du Canada et la Chine à la suite des récents rapprochements entre les deux pays.

³⁷ Gouvernement du Québec, *Réponse au nouveau contexte mondial*, op. cit., p. 15.

³⁸ Gouvernement du Québec, *Stratégie québécoise pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques*, janvier 2026, [en ligne], p. 33.

³⁹ Gouvernement du Canada, Bureau des grands projets, *Projets à l'étude*, [en ligne].

⁴⁰ Le Devoir, *L'Aviation royale canadienne ne veut pas d'une flotte mixte d'avions de chasse*, Mathieu Carbasse, 5 mars 2026, [en ligne].

Transparence et cohérence requises

Le moins que l'on puisse dire est que l'idée d'une menace imminente ou d'accaparement actif des ressources minières du Canada par ces États étrangers est amenuisée par le climat de laisser-faire qui enveloppe les relations actuelles, tant dans le milieu des affaires et qu'au niveau diplomatique et commercial.

Dans les circonstances, il est ardu pour une organisation indépendante et non gouvernementale comme la nôtre d'affirmer publiquement quel État constitue un allié « de confiance » avec qui il serait envisageable de « conclure des partenariats sûrs », ou de nous prononcer sur les « conséquences » des investissements d'États étrangers dans les minéraux dits critiques au Canada, pour reprendre les termes du mandat de l'étude du Comité permanent.

Recommandation #2 : Que le gouvernement du Canada – ainsi que ceux des provinces et territoires – fasse preuve de transparence et communique plus clairement au public sa position concernant sa tolérance, son acceptation ou son refus de voir chacun des États étrangers accéder aux minéraux dits critiques du Canada et de les contrôler à même leurs chaînes d'approvisionnement. Il devrait ensuite agir conformément à ces positions, en évitant de collaborer et en interdisant l'accès aux minéraux dits critiques par les entités étrangères hostiles à la sécurité réelle du Canada

3. Les commandes de l'OTAN décuplent les impacts du boom minier

L'élément le plus préoccupant à nos yeux concernant les liens entre la défense nationale, la sécurité nationale et les minéraux dits critiques est le fait indiscutable que davantage de dommages à l'environnement et aux droits des peuples autochtones et populations locales sont attendus si le Canada pousse pour une augmentation de la production minière à des fins militaires. En aucun cas nous ne pouvons concevoir que les impacts miniers seront réduits dans un contexte d'expansion de l'industrie minière.

Boom minier

Tous les signaux indiquent que le Canada traverse déjà un boom minier depuis le tournant de la décennie. Dès le début de la pandémie de Covid-19, l'industrie minière a été tirée vers le haut par les marchés qui se sont réfugiés vers les valeurs mobilières liées au secteur des métaux et des minéraux. À l'échelle de la province du Québec seulement, le nombre de titres miniers détenus par des compagnies minières a augmenté de 149% en six ans entre septembre 2019 (143 255) et octobre 2024 (356 345)⁴¹. Si les plus récentes données datées du 13 janvier 2026 (298 943)⁴² font état d'une certaine détente dans cette tendance à la hausse, il demeure que l'industrie minière occupe aujourd'hui une place 2,09 fois plus grande sur le paysage québécois qu'avant la pandémie de Covid-19. Selon le gouvernement du Québec, près de la moitié des titres miniers dans la province portent sur la recherche de minéraux dits critiques et stratégiques.

⁴¹ Les données sont issues de : Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, GESTIM, [[en ligne](#)].

⁴² *Id.*

Les programmes de subvention découlant des diverses stratégies gouvernementales sur les minéraux dits critiques ont également contribué à entraîner une hausse massive et drastique des titres d'exploration minière. Ces catalyseurs conjugués à la simplicité et à la rapidité à obtenir un droit d'exploration minière exclusif – ou claim minier – ont dès lors favorisé l'emballlement de la spéculation minière.

Bref, le boom minier avait commencé bien avant que ne soit discutée la question de savoir si le Canada doit augmenter ses dépenses militaires. Toute extraction minière additionnelle visant à alimenter l'industrie militaire ne fera qu'accroître les atteintes à l'environnement, à l'eau et à l'air ainsi qu'aux droits des peuples autochtones et des populations locales, au Canada comme en dehors de nos frontières où opèrent des compagnies minières canadiennes⁴³.

Car il ne faut pas oublier ni occulter le fait que le Canada demeure un grand importateur de minéraux dits critiques. Toute mesure appliquée au pays concernant l'encadrement des opérations minières en matière d'environnement, de droits des peuples autochtones et de droits humains devrait également être requise sur les sites miniers à l'étranger liés aux chaînes d'approvisionnement du Canada⁴⁴.

Opportunité économique, mais pour qui?

Le gouvernement du Canada a annoncé en juin 2025 son intention d'accroître considérablement ses dépenses militaires dans le but d'atteindre les cibles de 5% de son PIB d'ici 2035 commandées à ses membres par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)⁴⁵. Selon le Bureau du directeur parlementaire du budget, cet objectif nécessiterait des investissements de 159 milliards de dollars en dépenses militaires de base, soit une augmentation d'environ 33,5 milliards de dollars par an en dépenses de caisse supplémentaires⁴⁶.

Le gouvernement du Canada a déjà reconnu qu'il comptait se servir de ses dépenses concernant les minéraux dits critiques pour rencontrer ses engagements envers l'OTAN⁴⁷. Celles-ci semblent d'ailleurs avoir déjà commencé. Le gouvernement du Canada a conclu un accord d'approvisionnement avec la compagnie minière Nouveau Monde Graphite pour acheter près de 25% de la production venant du projet minier Matawinie⁴⁸. Or, la moitié de ce concentré serait destiné à approvisionner les autres membres de l'OTAN⁴⁹. Il faut s'attendre à ce que d'autres accords de ce genre soient conclus prochainement.

⁴³ Daniel M. Franks, Natalie Gardner *et al.*, *How the rush for critical minerals is neglecting human needs*, *Nature*, 4 novembre 2025, [en ligne].

⁴⁴ Global Witness, The ITSCI laundromat How a due diligence scheme appears to launder conflict minerals, 30 mai 2022, [en ligne] ; Terrestres, *Un néo-colonialisme technologique : comment l'Europe encourage la prédation minière au Congo*, Celia Izoard, 5 juillet 2025, [en ligne].

⁴⁵ Bureau du directeur parlementaire du budget, *L'objectif de 5 % fixé par l'OTAN nécessiterait 159 milliards de dollars en dépenses militaires de base d'ici 2035, selon le DPB*, 6 février 2026, [en ligne].

⁴⁶ *Id.*

⁴⁷ The National Post, *Canada will pay for NATO spending hike partly by developing critical minerals: Carney*, Catherine Morrison, 24 juin 2025, [en ligne].

⁴⁸ Journal de Montréal, *Les Américains avides des minéraux critiques du Québec*, *op. cit.*

⁴⁹ *Id.*

L'idée que les minéraux dits critiques puissent contribuer à la fois à la défense nationale qu'à l'économie canadienne est très enracinée dans le premier budget déposé en novembre 2025 par le premier ministre Mark Carney⁵⁰.

De tels propos ont été repris à l'unisson par les premiers ministres provinciaux. En résumé, les gouvernements des principaux paliers du Canada considèrent que les dépenses militaires représentent avant tout comme une opportunité économique et non un obstacle au financement des services publics et du maintien des infrastructures dont ils ont la charge.

À leurs yeux, il y a une corrélation directe entre augmentation de l'extraction des minéraux dits critiques, augmentation des dépenses en matière de défense nationale et de sécurité prospérité économique. Pour en attester, dans sa « réponse au nouveau contexte mondial », le gouvernement du Québec identifie « la sécurité et de la défense, et [l]es minéraux critiques et stratégiques (MCS) » comme ses « deux grandes opportunités stratégiques [...] pour servir de locomotive à l'ensemble de l'économie »⁵¹.

Mais une telle vision dorée est loin de faire l'unanimité au sein de la population. Quelques jours après le dépôt du budget fédéral, la Coalition Québec meilleure mine, qui représente plus de 250 000 personnes à travers ses 45 organisations membres – et dont fait partie MiningWatch Canada, adoptait au terme de son congrès à Lac-Delage, près de la ville de Québec, une Déclaration dans laquelle elle affirmait que « l'agenda gouvernemental de militarisation de l'économie doit être rejeté »⁵². Dans la même veine, une vingtaine d'organisations de la société civile ont cosigné une lettre ouverte dans *Le Devoir* le 27 février dernier intitulée « [l']escalade militaire, une menace pour notre sécurité »⁵³. Les signataires rappellent que « l'histoire récente montre que la course aux armements accentue les tensions internationales, alimente les conflits et détourne des ressources qui sont essentielles à la prévention des crises réelles de notre époque », ce à quoi nous souscrivons⁵⁴.

Les gouvernements du fédéral et des provinces, s'ils se sont empressés d'embarquer dans le train de l'augmentation drastique des dépenses militaires, n'ont pas fait pour autant la démonstration que la population du Canada s'en trouvera plus riche ni mieux servie par les institutions publiques. À ce jour, ce qui apparaît clair cependant, est que c'est l'industrie minière et l'industrie militaire qui se sortiraient le plus enrichies de ce scénario.

Bombe anti-climat

Avant même qu'il ne soit question d'augmenter massivement les budgets militaires des pays membres de l'OTAN, les activités militaires dans le monde étaient pointées du doigt comme étant responsables en 2022 de 5,5% des émissions globales de gaz à effet de serre⁵⁵. Nous ne pouvons envisager d'autres avenues que celle d'une augmentation significative des émissions de gaz à effet de serre de l'OTAN d'ici

⁵⁰ Gouvernement du Canada, Budget de 2025 : un Canada fort, novembre 2025, [\[en ligne\]](#).

⁵¹ Gouvernement du Québec, *Le pouvoir québécois : réponse au nouveau contexte mondial*, op. cit., p. 43.

⁵² Coalition Québec meilleure mine, *Déclaration de la Coalition Québec meilleure mine*, 18 novembre 2026, Lac-Delage, [\[en ligne\]](#), Annexe 1 du présent mémoire.

⁵³ *Le Devoir*, *L'escalade militaire, une menace pour notre sécurité*, Michèle Asselin, Sarah Charland-Faucher et al., 27 février 2026, [\[en ligne\]](#).

⁵⁴ *Id.*

⁵⁵ The Guardian, *Nato's 2023 military spending produced about 233m metric tonnes of CO2 – report*, Dharna Noor, 9 juillet 2024, [\[en ligne\]](#).

l'atteinte des cibles de dépenses militaires des pays membres en 2035. Il serait illusoire selon nous de prétendre que ces dépenses additionnelles se feront en ayant entièrement recours à des énergies renouvelables.

Cette pression militaire accrue sur le climat augmentera les coûts liés aux catastrophes naturelles, et mettra directement en danger la sécurité nationale. Si toute la population est affectée par la crise climatique, ce sont les populations les plus vulnérables qui en subissent les conséquences les plus graves. Il est important que le gouvernement du Canada reconnaisse qu'une augmentation des dépenses liées aux minéraux dits critiques augmentera la vulnérabilité de la population canadienne face à la crise climatique, ainsi que les coûts additionnels associés qu'elle devra assumer.

Recommandation #3 : Que le gouvernement du Canada s'assure et démontre que ses décisions et plans d'action en matière de défense nationale permettent une diminution de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'une diminution des impacts sur la nature en lien avec les minéraux dits critiques

4. Détournement à des fins militaires de la chaîne d'approvisionnement pour la transition énergétique

Dans l'ensemble, nous ne pouvons que considérer avec appréhension que les annonces du gouvernement du Canada et des provinces en lien avec les minéraux dits critiques et la défense nationale ne mènent qu'à un détournement des fonds, des ressources et des efforts nécessaires en lien avec la « transition » énergétique⁵⁶.

Un large pan de la société civile condamne cette situation qui n'a jamais fait l'objet d'un débat public. Dans sa Déclaration de novembre 2025, la Coalition Québec meilleure mine demande qu'« [u]ne conversation nationale sur le détournement de la transition énergétique à des fins militaires doit avoir lieu ». Encore tout récemment, le 2 mars dernier, quinze organisations ont signé une lettre ouverte dans La Presse intitulée « [l]e détournement de la transition énergétique doit cesser »⁵⁷.

En Outaouais, en août 2025, cinq municipalités de la Petite-Nation ont voté dans le cadre d'un référendum reconnu par Élections Québec à 95% contre le projet de mine de graphite à ciel ouvert La Loutre après avoir appris que le Département de la guerre des États-Unis finançait la compagnie Lomiko Metals à la hauteur de plusieurs millions de dollars⁵⁸. La communauté anishnabe de Kitigan Zibi, gardienne du territoire ancestral, a également exprimé son opposition au projet La Loutre⁵⁹.

⁵⁶ Catherine Coumans « Conflict Minerals, Conflict Mines and Critical Minerals for War: Mining, Human Rights and Canadian Foreign Policy » dans Van Houten, K., & Neve, A. (Eds.). (2024). *Hand in Hand? Canada at the Human Rights and Peacebuilding Nexus*. Palgrave Macmillan, [\[en ligne\]](#).

⁵⁷ La Presse, *Le détournement de la transition énergétique doit cesser*, Jean-Pierre Finet et al., 2 mars 2026, [\[en ligne\]](#).

⁵⁸ The Guardian, 'Our minerals could be used to annex us': why Canada doesn't want US mining, Sara Hashemi, 5 janvier 2026, [\[en ligne\]](#) ; CBC, *Quebec residents against graphite mine fear powering Pentagon, environmental ruin*, Joe Bonjiorno, 9 juin 2024, [\[en ligne\]](#).

⁵⁹ Debates Indigenas, *The Clean Energy Smokescreen: Quebec's Fossil Fuel Ban and the Mining Boom on Indigenous Lands*, Brytnée Laurette and Earthworks, 1 novembre 2025, [\[en ligne\]](#).

Confisquer des minéraux pour la réserve militaire nationale

Sur le plan strictement matériel, la mise en réserve – ou stockage – et l'utilisation à des fins militaires des minéraux dits critiques confisquent des ressources à la transition qui ne seront ultimement peut-être même pas nécessaires, dans l'éventualité pacifique souhaitable où les armes et les systèmes de défense ne soient pas utilisés par le Canada. Cependant, le résultat net de l'équation est que ceux-ci ne seront plus disponibles pour une utilisation urgente dans le domaine des énergies renouvelables.

Au Canada comme ailleurs, les armes, drones, engins, chars, sous-marins, munitions et autres appareils de l'industrie militaire moderne exigent un appel de matières et de minéraux astronomique⁶⁰. Or, il est déjà loin d'être certain que le Canada dispose de suffisamment de temps et de minéraux pour opérer sa transition énergétique. Dans une étude réalisée et publiée avant que le gouvernement du Canada n'annonce son intention d'augmenter drastiquement ses dépenses militaires en ayant recours aux minéraux dits critiques, l'Institut climatique du Canada affirmait en juin 2025 qu'il faudrait au moins trente (30) mines supplémentaires pour soutenir la transition climatique d'ici les prochaines décennies⁶¹. Nous ne cautionnons pas les résultats ni la méthodologie de cette étude qui ne prend pas en compte adéquatement la nécessité d'adopter des politiques de sobriété minérale et de réduire à la source la surconsommation de minéraux dans la société canadienne. Cependant, les données soutenues par ce type de recherche illustrent bien l'appel immense de minéraux pour la transition énergétique qui vise, rappelons-le, à atteindre les cibles de l'Accord de Paris sur le climat dont le but est d'assurer un avenir viable aux générations futures.

Cette éventualité soulève de nombreuses questions cruciales.

- S'il fallait que les ressources minières soient largement détournées de la transition énergétique vers les réserves militaires, combien de mines additionnelles devraient s'ajouter dans le paysage canadien et à travers le monde pour soutenir cet appel de minéraux?
- Est-ce que le gouvernement entend détourner les réserves minérales destinées à la transition pour les consacrer à des fins militaires?
- Ou entend-il autoriser encore davantage de mines au cours de la même période pour rencontrer ses cibles militaires?
- À combien se chiffrera le total?
- Est-ce réaliste d'un point de vue technique, de main-d'œuvre, d'infrastructures et simplement en regard du temps nécessaire pour le développement d'un projet minier qui s'évalue entre 10 à 20 ans entre les premières campagnes d'exploration minière et la mise en production?

Ces questions, que le gouvernement du Canada ne peut ignorer et pour lesquelles il doit offrir des réponses, soulèvent des doutes légitimes sur la possibilité réelle du pays « d'améliorer sa capacité nationale », pour reprendre les termes du mandat de la présente Étude du Comité permanent sur la Défense nationale.

⁶⁰ Elements, *Visualizing How Rare Earths Power U.S. Defense*, Bruno Venditti, 20 juillet 2025, [[en ligne](#)].

⁶¹ Institut climatique du Canada, *Trajectoire critique : Sécuriser la place du Canada dans la course internationale aux minéraux critiques*, juin 2025, p. 115, [[en ligne](#)].

Or, selon nous, la seule manière de rencontrer les cibles en matière de production minérale, tous secteurs confondus, doit plutôt viser à une sobriété minérale, soit de réduire globalement la surconsommation du Canada de ces minéraux. Les substances minérales désignées par le gouvernement du Canada comme étant « critiques » ne se trouvent pas en quantité infinie dans le sous-sol du pays. Les conséquences que leur exploitation engendre sont susceptibles de causer plus de problèmes au Canada que ceux que le gouvernement cherche à résoudre avec ses plans en matière de transition énergétique et de défense nationale.

Cette situation n'est pas propre au Canada. Les États-Unis sont également aux prises avec le même enjeu de détournement à des fins militaires de leurs réserves minérales devant servir pour la transition énergétique⁶². Ce qui explique en partie leur appétit pour les minéraux dits critiques se trouvant au Canada.

Où est l'argent pour la sécurité nationale face à la crise climatique?

Les ressources financières du Canada ne sont pas illimitées. Année après année, le gouvernement du Canada comme ceux de nombreuses provinces présentent des budgets déficitaires qui comportent malgré tout des investissements réduits ou qui peinent à suivre l'indexation pour de nombreux services sociaux vitaux pour la population. Dans ce contexte, nous osons affirmer clairement et sans exagération que détourner à des fins militaires des fonds destinés aux soins de santé, au logement, à l'assainissement de l'environnement, voire à l'adaptation aux changements climatiques, tuera des Canadiens et des Canadiennes. La véritable sécurité nationale réside dans une population en bonne santé, dans une société saine, dotée d'infrastructures physiques et sociales résilientes, capable de faire face aux urgences climatiques et naturelles – qui se produisent et multiplient déjà – ainsi qu'aux menaces militaires – qui peuvent ou non se concrétiser.

L'urgence climatique est un danger réel et présent, pas seulement une vague menace géopolitique. Nous ne pouvons négocier la paix avec la Nature.

Le gouvernement du Canada doit composer avec ce qui se déroule réellement devant lui. Et dans le secteur minier, cela signifie des inondations et des feux de forêt plus fréquents et dévastateurs. De ces faits découlent l'augmentation du risque et des probabilités que des ruptures de digues de résidus miniers se produisent quand une rivière atmosphérique surpasse leur capacité de traitement tout comme la perte de courant électrique sur un site minier en cas d'incendie affectant ses infrastructures et conduisant à l'arrêt de ses fonctions de pompage ou de ventilation souterraine. Ces événements mettent en danger la vie des travailleur·euse·s et des personnes vivant à proximité des sites miniers. Nous ne pouvons négocier ou empêcher ces possibilités, simplement nous y préparer. Encore faut-il disposer de l'argent nécessaire à notre préparation.

⁶² Transition Security Project, *Mining for War: Assessing the Pentagon's Mineral Stockpile*, 4 décembre 2025, [en ligne].

La sobriété minérale est la solution

Pour assurer une sécurité nationale, face aux barrières techniques et temporelles et en reconnaissant les dangers liés à l'ouverture agressive de gisements de minéraux dits critiques pour répondre aux différents besoins réels de la société canadienne, le gouvernement du Canada et ceux des provinces devraient concentrer leurs efforts dans l'atteinte d'une sobriété minérale, tous domaines confondus, y compris dans le secteur de la défense nationale.

Le 28 janvier dernier, une étude des chercheuses Pénélope Bieuville, Guillaume Majeau-Bettez et Anne de Bortoli de Montréal publiée dans la prestigieuse revue *Nature Sustainability* soulignait que « les scénarios de transition énergétique du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat négligent [les] risques [liés à l'enjeu de la disponibilité des métaux critiques] »⁶³. Pour les chercheuses et le chercheur, « un mix technologique optimisé réduit la liste des métaux limités par les capacités minières de 13 à seulement le cuivre, le lithium et le vanadium »⁶⁴. À leur avis, les solutions suivantes doivent être déployées : « le remplacement de l'argent et du gallium dans les technologies solaires, la priorité donnée aux éoliennes à boîte de vitesses et aux véhicules électriques à moteur à induction sans aimants permanents, et le remplacement d'une partie du cuivre du réseau par de l'aluminium »⁶⁵. Leurs observations jettent un regard critique beaucoup plus large qu'uniquement sur le secteur de la transition énergétique. Leur étude rappelle que « seize autres métaux restent sous pression, mais comme plus de 90 % de leur demande provient de secteurs extérieurs à la transition énergétique, nos résultats soulignent la nécessité d'une sobriété métallique à l'échelle de l'économie »⁶⁶.

Recommandation #4 : Concentrer les investissements, ressources et efforts dans l'atteinte d'une sobriété minérale, tous domaines confondus, y compris dans le secteur de la défense nationale

Recommandation #5 : Que la réutilisation et le recyclage des minéraux dits critiques soient privilégiés dans les investissements des gouvernements, à condition que ces mesures ne mettent pas en danger la santé publique ni l'environnement⁶⁷.

5. Les minéraux du Canada ne doivent pas servir d'armes agressives ou génocidaires

Le titre de cette section dit tout. En aucun cas, nous ne pouvons supporter l'idée que les minéraux dits critiques extraits du sous-sol des provinces et des territoires du Canada ne servent de munitions pour agresser d'autres États ou pire, faciliter des génocides ou autres crimes contre l'humanité. Cette position tient à la fois pour les manœuvres militaires réalisées par le Canada que par celles de ses pays alliés ou par tout autre État ou entité approvisionné en minéraux canadiens.

⁶³ Bieuville, P., Majeau-Bettez, G. & de Bortoli, A. *Technology flexibility and sobriety to address shortage of energy-transition metals*. *Nat Sustain* (2026), [\[en ligne\]](#).

⁶⁴ *Id.*

⁶⁵ *Id.*

⁶⁶ *Id.*

⁶⁷ Forbes, *Recycling Rare Earth Minerals Can Address Military Demand*, Saleem H. Ali, 12 octobre 2025, [\[en ligne\]](#).

Cette recommandation rejoint l'appel à l'action de gens de la région de Sudbury en Ontario qui ont demandé en juillet 2024 au gouvernement du Canada de ne pas vendre de nickel canadien à Israël. Une pétition à cet effet a été déposée à la Chambre des Communes par le député néodémocrate de Timmins-James Bay Charlie Angus⁶⁸.

Recommandation #6 : Que le gouvernement du Canada prenne des engagements fermes et mette en place un système transparent et crédible de traçabilité de ses minéraux dits critiques pour assurer la population que ceux-ci ne servent pas à la création ni à la prolifération d'armes utilisées en infraction au droit international, incluant dans des génocides, que ces armes soient employées par le Canada ou un État tiers

6. Ne pas accélérer les projets miniers hostiles envers le Canada

L'Étude du Comité permanent de la Chambre des Communes sur les liens entre la défense nationale, la sécurité nationale et le secteur des minéraux critiques du Canada se déroule dans un contexte où le gouvernement fédéral et plusieurs gouvernements provinciaux ont déposé et déjà adopté pour certains des projets de loi visant à « accélérer » des projets miniers.

Au palier fédéral, le gouvernement libéral de Mark Carney a déposé le 6 juin 2025 le projet de loi C-5 « visant à bâtir le Canada »⁶⁹, projet de loi qui a été sanctionné en toute hâte vingt jours plus tard⁷⁰. Cette loi introduit la notion de « projet d'intérêt national »⁷¹, pour lesquels :

[L]e Parlement reconnaît qu'il est urgent, dans l'intérêt de l'économie et de la souveraineté du Canada et de sa sécurité, notamment de sa sécurité énergétique, de faire progresser dans tout le Canada, y compris dans le Nord⁷².

L'effet de la *Loi visant à bâtir le Canada* sera donc de chercher à accélérer la mise en chantier de projets miniers partout au pays. Au moment d'écrire ces lignes, cinq projets miniers ont été identifiés comme « d'importance nationale » figurent sur la liste du Bureau des grands projets du Canada⁷³. Les moyens pour accélérer ces projets miniers demandent à être précisés à la pièce, mais le texte de la *Loi visant à bâtir le Canada* cherche à permettre de contourner certaines mesures environnementales inscrites dans des lois et règlement d'une importance cruciale dans le secteur minier, dont la *Loi sur les pêches*, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi sur l'évaluation d'impact* et le *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants*.

Recommandation #7 : Que les projets de loi déposés à tous les paliers de gouvernement ne permettent pas d'accélérer la délivrance d'autorisations à des compagnies minières soutenues par toute entité étrangère hostile envers la sécurité nationale du Canada

⁶⁸ The Sudbury Star, *Pro-Palestinian group in Sudbury wants Canada to ban nickel sales to Israel*, 21 juillet 2024, [en ligne] ; voir aussi la campagne Embargo sur les armes maintenant, [en ligne].

⁶⁹ *Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada*, projet de loi n° C-5 (1ère lecture à la Chambre – 6 juin 2025), 1ère sess., 45e légis. (Can.).

⁷⁰ *Loi visant à bâtir le Canada*, L.C. 2025, c. 2.

⁷¹ *Id.*, art. 2, par. 5.

⁷² *Id.*, préambule.

⁷³ Gouvernement du Canada, Bureau des grands projets, *op. cit.*

Une approche imitée par les provinces

Au Québec, le gouvernement a déposé dans la dernière année d'autres projets de loi visant « l'accélération des projets miniers ». Du nombre, nous notons le projet de loi n° 81, sanctionné le 28 mai 2025, dont l'objectif était de démarrer la construction de certains projets miniers sans avoir complété les évaluations environnementales et consultations publiques requises⁷⁴. Tout récemment, le projet de loi n° 5 de la présente législature⁷⁵ cherche à introduire plusieurs mesures allant en ce sens⁷⁶. L'Assemblée nationale du Québec se penche également présentement sur l'étude du projet de loi n° 11, *Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif*, dont plusieurs dispositions visent le secteur minier et nous apparaissent inacceptables⁷⁷.

En Ontario, le ministre conservateur de l'Énergie et des Mines a réussi à faire adopter en moins de deux mois son *Projet de loi 5 pour protéger l'Ontario en libérant son économie*⁷⁸. Parmi les nombreuses mesures adoptées visant à accélérer la mise en opération de projets miniers, la plus marquante a été la création de « zones économiques spéciales ». En ces endroits désignés, le gouvernement se donne le pouvoir de soustraire ou d'atténuer les exigences et conditions qu'un promoteur doit remplir pour espérer obtenir la délivrance d'autorisations nécessaires à son projet. Ce projet de loi omnibus a également eu pour effet de remplacer la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* par un projet de *Loi sur la conservation des espèces*. Nous en avons tiré cette analyse :

Le projet de loi omnibus vise à affaiblir davantage les mesures de protection de l'environnement déjà fragilisées et inefficaces de l'Ontario, ainsi que la participation du public à la prise de décisions, et à marginaliser davantage la gouvernance des peuples autochtones sur leurs propres territoires, en supprimant même les possibilités limitées et inadéquates de consultation prévues par la Constitution canadienne.

En d'autres termes, plutôt que de s'efforcer de diversifier l'économie de l'Ontario et de renforcer la résilience et la durabilité afin de protéger notre bien-être à l'avenir face à une guerre commerciale, sans parler du chaos climatique, le gouvernement Ford s'emploie à dégrader à la fois l'environnement et le processus démocratique. Et plutôt que d'œuvrer à la réconciliation avec les Premières Nations et à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le gouvernement Ford s'emploie à bafouer les droits des Autochtones au consentement libre, préalable et éclairé, et même à raser littéralement leurs territoires. Après tout, il a promis de monter lui-même sur un bulldozer pour construire des routes et des mines dans le « Ring of Fire »⁷⁹.

⁷⁴ *Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement*, Projet de loi n° 81 (sanction – 28 mai 2025), 1^{ère} sess., 43^e légis.

⁷⁵ *Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale*, Projet de loi n° 5, (présentation), 2^e sess., 43^e légis.

⁷⁶ Eau Secours, Coalition Québec meilleure mine et Sept-Îles sans uranium, *Mémoire: Projet de loi 5 visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale*, 9 février 2026, [[en ligne](#)].

⁷⁷ MiningWatch Canada, Coalition Québec meilleure mine et Eau Secours, *Mémoire: Projet de Loi 11 modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif*, 2 février 2026, [[en ligne](#)].

⁷⁸ *Loi de 2025 pour protéger l'Ontario en libérant son économie*, projet de loi n° 5 (sanction royale – 5 juin 2025), 1^{ère} sess., 44^e légis. (Ont.).

⁷⁹ MiningWatch Canada, *Sacrifice Zones – The Ford Government's Latest Plan To Stimulate the Economy*, Jamie Kneen, 16 mai 2025, [[en ligne](#)] (notre traduction).

En Colombie-Britannique, le *Projet de loi 15 sur les projets d'infrastructure* a reçu la sanction royale le 29 mai 2025 en accordant à la ministre responsable de son application le pouvoir de déroger aux normes environnementales pour les « projets désignés »⁸⁰. S'il est tout à fait compréhensible que des projets d'hôpitaux et d'écoles d'envergure modérés soient visés par cette procédure d'accélération visant à stimuler la création d'emplois dans le domaine de la construction notamment, nous partageons en tous points l'analyse de l'organisme Ecojustice à l'effet que « cela ouvre discrètement la voie au gouvernement pour imposer de grands projets industriels tels que des mines [...] sans évaluation environnementale adéquate ni consultation publique »⁸¹.

En Nouvelle-Écosse, le gouvernement a également précipité ses cartes au printemps dernier en agissant coup sur coup pour abroger l'interdiction (« *ban* » en anglais) de tout projet d'exploration et d'exploitation d'uranium qui prévalait depuis des décennies, ajouter cette substance minérale radioactive et nocive pour la santé sur la liste des minéraux critiques de la province et appeler les compagnies minières à présenter des projets d'exploration d'uranium dans trois comtés désignées⁸². Malgré toutes ces manœuvres visant à courtiser l'industrie, aucune entreprise n'a déposé de projet, illustrant bien le fait que les mesures juridiques visant l'accélération de projets miniers ne sont pas le seul élément pouvant expliquer l'absence de réalisation de travaux⁸³.

S'il est indéniable que le gouvernement du Canada et ceux des provinces se livrent à une course à l'approbation du plus de projets miniers, il est impératif que les autorités n'en viennent pas à accélérer l'autorisation de projets miniers pour des entités qui retourneraient les minéraux dits critiques du Canada contre sa sécurité nationale. Cette approche de nivellement vers le bas de la réglementation applicable au secteur minier ne doit absolument pas provoquer des situations périlleuses pour la défense nationale.

7. Les projets miniers précipités sont dangereux

Il y a tout lieu de craindre que la pression politique pour accélérer la délivrance de permis aux compagnies minières conjuguée à l'augmentation de l'appel de minéraux pour les secteurs de la défense nationale et de la transition énergétique ouvrent toute grande la porte à autoriser des mauvais projets miniers.

Cette situation de sur-croissance gonfle artificiellement la demande et incite à mettre en œuvre des projets miniers plus marginaux et risqués pour répondre à la demande. Cela vaut également pour les minéraux dits critiques non liés à la transition énergétique, comme le tungstène. À titre d'exemple, le projet minier Sisson de tungstène au Nouveau-Brunswick a reçu un financement du Département de la guerre des États-Unis puis a été inscrit sur la liste du Bureau des grands projets du Canada en dépit du fait que ce minerai n'a que très peu d'utilité au regard de la transition énergétique et que ce projet soulève de sérieuses et multiples enjeux environnementaux.

⁸⁰ *Infrastructure Projects Act*, projet de loi n° 15, (sanction royale – 29 mai 2025), 1^{ère} sess., 43 légis. (C.-B.) [notre traduction].

⁸¹ Ecojustice, *Bill 15 is a threat to democracy and the environment – here's what you need to know*, Sarah Korpan et Andhra Azevedo, 15 mai 2025, [[en ligne](#)] (notre traduction).

⁸² CBC, *There was zero interest in Nova Scotia's call for uranium exploration*, Taryn Grant, 12 juin 2025, [[en ligne](#)].

⁸³ *Id.*

Ce contexte d'empressement politique soulève donc un doute sur la capacité du Canada à soutenir ses infrastructures industrielles, tant en matière de défense, de transition énergétique que de tout autre domaine concurrent. Les mauvais projets miniers viendront nuire au potentiel canadien en minéraux critiques et dilapider les finances publiques plutôt que solidifier les chaînes d'approvisionnement.

Au lieu de chercher à pousser la machine au-delà de ses capacités et sans espoir d'ouvrir « assez » de mines en trop peu de temps, le gouvernement du Canada et ceux des provinces auraient plutôt tout intérêt à viser une sobriété minérale, tous domaines confondus, y compris dans le secteur de la défense nationale.

Aucun recul environnemental n'est acceptable

Avant même l'objectif de juguler les vannes des projets miniers nuisibles, la priorité ultime des exercices d'allègement du « fardeau réglementaire » des gouvernements devrait être de n'introduire aucun recul dans l'arsenal réglementaire et législatif environnemental.

Si le soutien de l'économie demeure une cible importante, la société québécoise par exemple considère dans une très vaste majorité que l'environnement souffre toujours d'un manque de mécanismes de protection face aux intérêts de l'industrie minière. Dès lors, introduire des mécanismes qui viendraient abroger ou réduire l'efficacité des mesures environnementales existantes dans un dessein d'efficacité administrative serait mal reçu du public et lancerait le message que l'État est prêt à sacrifier l'environnement afin de maximiser les profits de compagnies extractives multinationales, peu importe le motif poursuivi.

L'industrie minière propage fréquemment un discours à l'effet que les évaluations environnementales sont responsables de la lenteur des délais précédant l'émission des permis par les autorités gouvernementales. Or, dans bien des cas, ces délais sont plutôt d'ordre économiques et financiers, attribuables à l'incapacité des compagnies minières de lever les capitaux nécessaires à l'émergence de leurs projets. Dans d'autres cas, les compagnies se butent carrément à la complexité technique de leurs propres projets qui dépassent leurs connaissances et aptitudes. Souvent, elles étireront elles-mêmes leurs échéanciers initiaux afin d'accorder plus de temps à l'établissement de liens de confiance avec les communautés locales. Ainsi, la computation des délais lors de la phase d'examen et d'évaluation des impacts ne peut être uniquement attribuable à la procédure environnementale elle-même.

Dans ses travaux, le Comité permanent sur la défense nationale doit également retenir que l'accélération de projets miniers peut entraîner de sérieux risques et dangers pour l'environnement, les droits des peuples autochtones et la sécurité des travailleur·euse·s.

Lorsque ces risques et menaces sont sous-estimés, ignorés ou balayés en raison d'une précipitation politique pour délivrer des autorisations, les projets miniers sont plus susceptibles de voir leurs opérations suspendues en raison d'accidents de travail ou environnementaux. Ces pauses forcées affectent donc à la baisse leur productivité et rentabilité et, nécessairement, les bénéfices qu'en tirent l'État et les communautés locales sous forme de redevances et autres retombées.

Un exemple récent à ce sujet est celui de la mine d'or et de cuivre Red Chris de Newmont en Colombie-Britannique, qui figure sur la liste du Bureau des grands projets du gouvernement du Canada⁸⁴. En août 2025, trois foreurs ont été coincés à 284 mètres de profondeur durant plus de 60 heures après que des éboulements les aient contraints à se réfugier dans une chambre de sauvetage minier prévue à cette fin. Or, le gouvernement de la province avait désigné l'expansion de la mine Red Chris sur sa liste des projets de minéraux dits critiques devant être accélérés et faisant partie d'un plan de 20 milliards de dollars pour stimuler la création d'emplois et faire face aux tarifs américains⁸⁵.

Comme le souligne le réseau British Columbia Mining Law Reform (BCMLR), « [c]et accident évité de justesse nous rappelle de manière frappante que les évaluations environnementales ne servent pas uniquement à protéger les écosystèmes. Elles peuvent également être des outils essentiels pour sauver des vies »⁸⁶. Le réseau BCMLR poursuit en affirmant que :

Les évaluations environnementales sont souvent considérées comme une formalité administrative, mais le fait de négliger ou de survoler les évaluations des projets miniers et les analyses de sécurité peuvent mener à des plans inadéquats, des infrastructures manquantes ou à l'exploitation de zones dangereuses. Les nouvelles politiques d'accélération de projets miniers ne doivent pas affaiblir les exigences en matière d'évaluation géotechnique ou de systèmes d'urgence. Sans évaluations environnementales complètes, des éléments essentiels, comme les chambres de refuge ou les technologies de sauvetage robotisées, pourraient être minimisés, retardés ou tout simplement omis⁸⁷.

Ultimement, les interventions économiques de l'État qui sont susceptibles de faire la plus grande différence pour le développement et la réalisation d'un projet minier reposent moins dans l'allègement d'un quelconque « fardeau administratif » que dans la construction d'infrastructures aux frais des contribuables pour accéder aux gisements tels que des routes, des voies ferrées et des ports en eaux profondes et toutes autres subventions offertes à l'industrie.

Recommandation #8 : Que les mesures visant à accélérer les projets miniers n'affaiblissent ni ne réduisent les normes environnementales

Non à l'exploitation des fonds marins

Le Comité permanent de la défense nationale devrait également prendre une position claire et ferme pour affirmer que les chaînes d'approvisionnement militaires du Canada ne doivent pas pouvoir compter sur l'exploitation des fonds marins. Aux États-Unis, un projet de loi visant à encourager l'évaluation

⁸⁴ Gouvernement du Canada, Bureau des grands projets, *op. cit.*

⁸⁵ BC Mining Law Reform, *How Environmental Assessments help safeguard worker safety in B.C. mining*, 21 août 2025, [[en ligne](#)] ; CBC, *What is the Red Chris mine, and why is B.C. fast-tracking its expansion?*, Akshay Kulkarni, 23 juillet 2025, [[en ligne](#)].

⁸⁶ BC Mining Law Reform, *How Environmental Assessments help safeguard worker safety in B.C. mining*, 21 août 2025, [[en ligne](#)], (notre traduction).

⁸⁷ BC Mining Law Reform, *op. cit.* (notre traduction).

d'élargir l'approvisionnement en minéraux depuis les fonds marins a été déposée à la Chambre des représentants il y a de cela bientôt deux ans⁸⁸. Le Canada ne doit absolument pas suivre cette voie⁸⁹.

Recommandation #9 : Qu'un bannissement complet des activités minières dans les fonds marins soit mis en œuvre au Canada comme à l'international, en spécifiant que le secteur de la défense nationale n'y fasse pas exception

8. Sécurité énergétique : le nucléaire n'est pas une solution

Le mandat du Comité permanent de la défense nationale l'amène à « reconnaî[tre] que la sécurité nationale implique la sécurité énergétique ».

Or, un élément indissociable de l'exploitation minière est son caractère énergivore, peu importe l'utilisation qui est faite des minéraux ultimement. L'industrie militaire l'est également.

Ainsi, dans un contexte où le gouvernement du Canada et ceux des provinces cherchent à accroître le nombre de mines en opération, se pose la question de savoir quelles formes d'énergie alimenteraient ces sites miniers et l'ensemble de leurs opérations reliées.

Peu importe le programme canadien lié à la défense nationale, nous insistons encore sur le fait qu'il est crucial que les énergies déployées n'empirent pas la responsabilité du Canada dans la crise climatique.

Toutefois, nous soulignons également l'extrême importance que l'énergie liée à l'exploitation minière au Canada ne repose d'aucune manière sur le recours à l'énergie nucléaire. L'énergie nucléaire est en effet fréquemment mise de l'avant par ses défenseurs en raison de son faible niveau d'émission de gaz à effet de serre, en comparaison avec les hydrocarbures.

Néanmoins, toutes utilisations confondues, nous sommes d'avis que le recours au nucléaire est une mauvaise idée, une fausse solution et qu'il doit absolument être écarté de l'avenir énergétique du Canada.

L'uranium, principal moteur de l'énergie nucléaire, est la seule substance minérale au sujet de laquelle notre organisation, MiningWatch Canada, a adopté une position contre toute forme d'exploitation.

Le fait que l'uranium se trouve sur la liste des minéraux dits critiques du Canada et de certaines provinces productrices comme la Saskatchewan et le Manitoba n'y change rien.

Nous partageons l'avis de plusieurs experts à l'effet qu'il est impossible de dissocier le secteur de l'énergie nucléaire et de celui de l'armement nucléaire⁹⁰. Prétendre que l'exploitation de l'uranium et que le recours à l'énergie nucléaire pourrait contribuer à la sécurité énergétique est selon nous un leurre et nous enjoignons le Comité permanent de la défense nationale à adopter une position ferme à cet effet.

⁸⁸ The Metals Company, *TMC Commends U.S. House of Representatives for Allocating Defense Funding to Assess the Feasibility of Domestic Nodule Refining Capacity*, 23 mai 2024, [en ligne].

⁸⁹ Nous faisons nôtres les arguments déployés à cet effet par Greenpeace dans : Greenpeace USA, *Deep Deception : How the deep sea mining industry is manipulating geopolitics to profit from ocean destruction*, juillet 2025, [en ligne].

⁹⁰ M. V. Ramana, *Nuclear is not the solution : the folly of atomic power in the age of climate change*, Verso Books, 2024 ; Joshua Frank, *Atomic days : the untold story of the most toxic place in America*, Haymarket Books, 2022.

Au contraire, cette avenue accroîtrait notre exposition à des risques et des menaces fragilisant notre sécurité nationale.

Recommandation #10 : Retirer l'uranium des listes de minéraux dits critiques et éviter d'étendre l'utilisation et la dépendance à l'énergie nucléaire au pays

9. L'eau pure et l'air sain sont vitaux pour la défense nationale

Nous invitons le Comité permanent de la défense nationale à reconnaître que la sauvegarde de l'eau pure et de l'air sain sont vitaux pour le Canada, sa défense nationale et sa sécurité nationale.

Depuis trop longtemps, les plans et stratégies gouvernementaux sont formulés de manière à laisser croire à la population que seuls les minéraux sont des éléments de la Nature pouvant être qualifiés de critiques ou stratégiques pour le pays.

Toutes les opérations minières, de l'exploration à la restauration en passant par l'exploitation ont de lourdes répercussions sur la qualité de l'eau et la qualité de l'air, ainsi que sur la quantité d'eau pure dont dispose le Canada. Cette réalité ne doit plus être masquée ou occultée dans les diverses campagnes promotionnelles de l'industrie minière et des gouvernements. Il est crucial que le gouvernement du Canada et ceux des provinces reconnaissent que les atteintes à l'eau et à l'air par l'industrie minière – incluant dans le secteur des minéraux dits critiques – constituent des menaces à la sécurité et à la santé publiques.

Les atteintes à l'eau et à l'air contribuent à des milliers de décès chaque année au Canada et sont responsables de millions de dollars en soins de santé et autres frais médicaux connexes.

Le gouvernement Canada aurait également tout intérêt à se rappeler que l'accès et le contrôle de l'eau douce et pure constitueront des enjeux beaucoup plus névralgiques pour l'avenir de l'humanité que la question des minéraux. La possibilité que le Canada soit la cible de menaces de la part d'États ou d'entités étrangers pour l'accès et le contrôle de l'eau douce est une éventualité tout aussi plausible que ne l'est celle des minéraux dits critiques. Elle ne devrait donc pas être balayée, ignorée ou occultée dans l'examen du Comité permanent de la défense nationale. Or, une analyse approfondie et rigoureuse de la question devrait reconnaître que les impacts sur l'eau de l'industrie minière sont multiples, sérieux, coûteux et dangereux⁹¹.

Recommandation #11 : Éviter et minimiser toute activité minière susceptible de causer des atteintes à l'eau douce et à l'air pur

10. Mettre fin au *free mining*

Le discours des gouvernements du Canada et des provinces entourant l'idée qu'il soit nécessaire d'exploiter les minéraux dits critiques pour assurer la défense nationale et la sécurité nationale repose sur la pensée que ces minéraux ont un rôle à jouer pour prémunir la nation canadienne contre une certaine forme de violence externe. En d'autres mots, les minéraux dits critiques constitueraient un rempart contre

⁹¹ Eau Secours et MiningWatch Canada, *Impacts des projets miniers sur l'eau : Guide de vulgarisation technique et législatif*, 21 novembre 2023, [[en ligne](#)].

une forme d'ingérence étrangère ou de prise de contrôle hostile venant de l'extérieur. Il serait donc vital d'exploiter nous-mêmes ces ressources minérales avant qu'une puissance coloniale ne s'en empare à notre place et ne les retournent contre nous.

Or, c'est exactement ce que fait la fédération du Canada depuis sa fondation contre les peuples autochtones, et ce qu'ont fait avant elle les empires français et britannique.

Il est pour le moins paradoxal – pour ne pas dire insupportable moralement – de constater que les gouvernements du Canada et des provinces cherchent aujourd'hui à protéger leur économie, leur sécurité nationale et leur défense nationale en reproduisant les dynamiques de pouvoirs entre les différentes Couronnes et les peuples autochtones depuis l'invasion européenne sur l'Île de la Tortue il y a de cela bientôt un demi-millénaire.

Qu'arrivera-t-il si les peuples autochtones refusent de donner leur consentement libre, préalable et éclairé au projet de décupler les impacts sur leurs territoires au nom de la sécurité du gouvernement du Canada?

De la « défense » des intérêts de quelle « nation » est-il question? De celle du gouvernement du Canada ou de celles, plurielles, des peuples autochtones qui sont les titulaires des droits ancestraux sur les territoires où se trouvent les minéraux dits critiques, partout au pays?

Est-ce que les gouvernements s'engagent à assurer la sécurité et la défense des peuples autochtones si ceux-ci ne consentent pas à voir leurs territoires détruits pour y établir une constellation de fosses de minéraux dits critiques pour servir les intérêts du Canada?

Partout sur la scène canadienne comme à l'international, le gouvernement du Canada, imité par les gouvernements de nombreuses provinces, affirme que le Canada et ses provinces se distinguent des autres juridictions dites minières dans le monde par sa capacité à produire des minéraux non seulement « critiques », mais aussi « responsables ».

Il va sans dire que nous ne partageons pas cette vision.

Quoi qu'il en soit, tant que le Canada et ses provinces et territoires n'aboliront pas le *free mining* de leurs lois minières, les gouvernements n'auront jamais de légitimité ni de crédibilité sur la notion de responsabilité entourant les minéraux dits critiques.

La solution à cet enjeu est simple. Il suffit d'enchâsser dans les lois minières la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* afin que le consentement préalable, libre et éclairé soit obligatoire avant l'émission de tout permis minier.

Autrement, tout projet minier présenté comme étant « pour la défense nationale » continuera d'être fondé sur la violence envers les peuples autochtones.

Aucune menace à la sécurité nationale ne peut justifier, en tant que pays, de continuer à jouer dans ce récit d'horreur nationale.

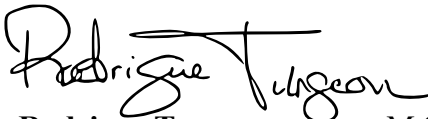
Recommandation #12 : Mettre fin au *free mining*. Mettre pleinement en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, en particulier en ce qui concerne le consentement libre, préalable et éclairé, y compris le droit de dire non aux projets miniers

CONCLUSION

Au-delà des avis et des recommandations émis par le Comité permanent sur la défense nationale de la Chambre des Communes du Canada concernant les liens entre la défense nationale, la sécurité nationale et le secteur des minéraux dits critiques du Canada, rappelons-nous que les minéraux sont des ressources non renouvelables qui laissent des déchets miniers durables sur le territoire en contrepartie de retombées économiques insuffisantes et temporaires. Nous considérons que nous ne pouvons pas remettre aux générations futures le fardeau de prendre les décisions déterminantes pour leur avenir alors que nous avons l'occasion de le faire maintenant.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention et de la diligence que vous accorderez à nos commentaires et nous vous assurons, par le fait même, de notre pleine et entière collaboration pour toute information complémentaire que vous jugerez pertinente quant aux enjeux du présent dossier.

Recevez nos meilleures salutations,



Rodrigue Turgeon, avocat, M.S.V.D., J.D.

Co-responsable du programme national, MiningWatch Canada

4, Florence Street, Suite 210, Ottawa, Ontario, K2P 0W7 | www.miningwatch.ca

Copies conformes

Charles Sousa, député de Mississauga—Lakeshore, Ontario, et président du Comité permanent sur la défense nationale, charles.sousa@parl.gc.ca ;
James Bezan, député de Selkirk—Interlake—Eastman, Manitoba, et vice-président du Comité, james.bezan@parl.gc.ca ;
Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton, Québec, et vice-président du Comité, Simon-Pierre.Savard-Tremblay@parl.gc.ca ;
Scott Anderson, député de Vernon—Lake Country—Monashee, Colombie-Britannique, et membre du Comité, scott.anderson@parl.gc.ca ;
Cheryl Gallant, députée de Algonquin—Renfrew—Pembroke, Ontario, et membre du Comité, cheryl.gallant@parl.gc.ca ;
Jeff Kibble, député de Cowichan—Malahat—Langford, Colombie-Britannique, et membre du Comité, jeff.kibble@parl.gc.ca ;
Viviane Lapointe, députée de Sudbury, Ontario, et membre du Comité, viviane.lapointe@parl.gc.ca ;
Chris Malette, député de Bay of Quinte, Ontario, et membre du Comité, chris.malette@parl.gc.ca ;
Sherry Romanado, députée de Longueuil—Charles-LeMoine, Québec, Secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et membre du Comité, sherry.romanado@parl.gc.ca ;
Tim Watchorn, député de Les Pays-d'en-Haut, Québec, et membre du Comité, tim.watchorn@parl.gc.ca ;
Jean-Denis Kusion, Greffier du Comité permanent de la défense nationale, NDDN@parl.gc.ca.

ANNEXE 1 – Déclaration de la Coalition Québec meilleure mine

Lac-Delage, le 18 novembre 2025

La Coalition Québec meilleure mine, actrice pour la défense de l'environnement et des droits des peuples autochtones et des populations locales face aux impacts miniers sur les territoires du Québec depuis 2008, reconnaît que :

- Le régime minier québécois repose sur la dépossession des peuples autochtones et la négation de leurs droits ancestraux;
- Les gouvernements provincial et fédéral placent les industries minière et militaire au coeur de leur vision économique;
- La transition, la numérisation, l'électrification et la militarisation de l'économie reposent sur la consommation de minéraux;
- La faible circularité de l'économie québécoise ne parvient pas à réduire l'extraction de gisements vierges dans un contexte de demande croissante en minéraux;
- La population revendique une protection accrue de l'environnement et de sa santé;
- La volonté de la population de hausser et de redistribuer les redevances minières sans sacrifier les ressources des générations futures.

Déclare que :

- Les lois minières doivent respecter les droits des peuples autochtones et des populations locales et assurer une protection réelle de l'environnement et de la santé publique;
- L'agenda gouvernemental de militarisation de l'économie doit être rejeté;
- Une conversation nationale sur le détournement de la transition énergétique à des fins militaires doit avoir lieu;
- L'eau douce, l'air pur et la biodiversité sont critiques et d'intérêt national;
- La lutte à la surconsommation minérale doit devenir une priorité nationale;
- L'exploitation minière au Québec doit répondre aux besoins réels de l'humanité;
- L'importation et l'exportation de minéraux nécessaires ne peut se faire au détriment de la dignité humaine;
- L'activité minière ne doit pas exacerber la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité;
- La diversification des économies régionales doit être priorisée devant l'exploitation primaire des ressources;
- La transformation locale des minéraux nécessaires doit être encouragée;
- La préséance et l'autorégulation de l'activité minière doivent être abolies;
- Les peuples autochtones et les populations locales doivent obtenir justice.

En foi de quoi, nous poursuivrons nos actions jusqu'à ce que nos gouvernements encadrent le secteur minier de telle façon.